

## J AI RECU MA LETTRE DE LICENCIEMENT

Par **doudou74**, le **24/11/2018 à 10:57**

bonjour j ai une question voilas je vien de recevoir ma lettre de licenciement motif Notification d un licenciement pour motif personnel non ESCQUE CES UNE FAUTE SIMPLE? FAUTE GRAVE? ou FAUTE LOURD ? AUSSI A LA FIN DE MA LETTRE IL MARQUE. NOUS VOUS DISPENSONS D EFFECTUER VOTRE PREAVIS LE DEBUT ET FIN CA VEUX DIRE KOI MERCI SI JE PEUX AVOIRE UN REPONSE MERCI

Par **P.M.**, le **24/11/2018 à 13:08**

Bonjour,

Il est inutile d'écrire tout un texte en majuscules, ce qui ne facilite pas sa compréhension, au contraire et en langage de forums veut dire que vous hurler, alors que, je pense, ce n'est pas votre intention à notre égard...

Sans connaître le motif du licenciement, il est impossible de vous dire même s'il est disciplinaire pour faute, d'ailleurs, à défaut de précision, il ne pourrait pas être pour faute grave ou lourde d'autant plus que celle-ci sont privatives du préavis et que vous êtes simplement dispensé de l'effectuer, ce qui veut dire qu'il vous sera payé et que si vous trouviez un nouvel emploi, vous pourriez l'occuper en cumulant sa rémunération...

Par **doudou74**, le **24/11/2018 à 15:07**

bonjour désoler non je suis pas en colère voilas je suis en cdi interim j avais finis ma mission le 15 septembre et depuis on me retrouver pas de travail Alor on me reproche que je j ai envoyer beaucoup de mail et de sms des fois un peux sèche sans menace ni insulte je voulais qui me trouve tu travail et eu on fait le mort je perde 650e ka maintenant il me paye depuis deux au smic et comme il savais que j avais un situation tres tres difficile financièrement je suis a deux doit de me mettre dehors mis octobre j ai fallis mettre fain a mes jours tout les jours je pense ka ca maintenant je suis suivie pas spy des medicament il savais que je voulais mettre fain a mes jours et il on rien fait ces un de mes enfants qui et venus sans lui je pense que j aurais fait le 19 11 2018 a l entretien je penser meme venire avec une bouteille d accol pour me arroser mes pas fait il mon dit aussi qui était pas la pour ca il mon fait comprendre qui était pas assitance social en gros desoler pour le message si lonjt

Par **P.M.**, le **24/11/2018** à **15:21**

Ce n'est pas une solution d'arriver à ces extrémités...

Vous aviez la possibilité de vous faire assister lors de l'entretien préalable et il doit bien y avoir un motif sur la lettre de licenciement sinon vous avez 15 jours à partir de sa réception pour réclamer des précisions sur les motifs énoncés par lettre recommandée avec AR...

Je pense que si l'agence d'intérim avait eu une mission à vous proposer, ils l'auraient préféré plutôt que de vous payer à rester chez vous...

Par **doudou74**, le **24/11/2018** à **15:31**

si tu a un mail je peux t envoie leur lettre de toute manier je pense aller au prud homme ka l employeur a le devoir de donner tu travail a la sante moral et physique

Par **P.M.**, le **24/11/2018** à **15:45**

Le CDI intérim a une spécificité qui n'oblige pas l'employeur à fournir du travail s'il n'a pas de mission à proposer au salarié...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par **doudou74**, le **24/11/2018** à **15:48**

pour toi si j ai un préavis a faire ces pas une faute grave Alor je toucherais mes cp mon mois de préavis et il a pas des indemnité de licenciement?

Par **P.M.**, le **24/11/2018** à **16:01**

Vous aurez droit à l'indemnité de préavis et à celle de congés payés y compris sur le préavis mais l'indemnité légale de licenciement n'est due que si vous avez 8 mois d'ancienneté dans l'entreprise et il serait étonnant que celle prévue à la Convention Collective applicable soit plus favorable...

Par **doudou74**, le **24/11/2018** à **16:03**

j ai 15 mois en intérim puis 10mois en cdi interim toujours avec la meme boit

Par **doudou74**, le **24/11/2018 à 16:15**

j ai une dernier question apres je vous embête plus voilas il m avais trouver quelque chose mes 10 jours après j ai une un accident de travail qui court jusqu' a la fin decembre mon préavis marche toujours pendant que mon contract t interonpus ces la scu qui me paye merci

Par **P.M.**, le **24/11/2018 à 16:40**

Si vous étiez en arrêt pour accident de travail, je ne comprends pas comment vous pouviez leur réclamer une nouvelle mission et d'un autre côté, l'employeur ne pouvait vous licencier que pour faute grave ou impossibilité de maintenir le contrat de travail...  
Vous avez normalement droit à un complément des indemnités journalières versées par la Sécurité Sociale et je vous conseillerais de vous faire aider par le [FASTT](#)...

Par **doudou74**, le **24/11/2018 à 16:51**

escuse moi je me m exprime mal en ecrire moi je suis plus a laisse pat yel ecrire cespas ma tasse de the